

**Conseil Municipal de Montjoux**  
**Extrait du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2018**

**Location de la salle des fêtes : demande de gratuité**

Monsieur le Maire expose la demande de deux nouvelles habitantes de Montjoux qui souhaitent présenter à la population leur activité et leur association : MELROSE. Il s'agit de séances collectives de Yoga du Rire et de l'enseignement de la Technique de Libération Emotionnelle.

L'association MELROSE demande à pouvoir utiliser la salle des fêtes pour deux séances de présentation, les jeudis 20 et 27 septembre à partir de 20h.

Monsieur le Maire propose que cette demande soit acceptée, et que pour ces deux séances la salle soit mise à disposition gratuitement. Si par la suite l'association met en place des ateliers réguliers tout au long de l'année, une convention sera signée et un tarif de location sera décidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de mettre la salle des fêtes gratuitement à disposition de l'association MELROSE les jeudis 20 et 27 septembre 2018 en soirée

**Terrains du Serre : vente confiée à une agence**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en vente au mois de mai 4 parcelles de terrain constructibles au quartier du Serre de Turc. Or à ce jour un seul lot a fait l'objet d'un compromis de vente.

Afin d'augmenter la visibilité de l'offre, le nombre de visites et les chances de vendre, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il conviendrait de confier l'affaire à une ou plusieurs agence(s) immobilière(s), sans contrat d'exclusivité.

Un débat s'en suit au sein du Conseil, les avis étant partagés sur cette question, notamment sur le fait que la commission d'une agence augmentera d'autant le prix du terrain pour les acheteurs. Mais tout le monde s'accorde à penser qu'il faudrait arriver à vendre encore au moins un terrain avant la mauvaise saison moins propice aux transactions.

Madame Cécile ROBERT, elle-même agent immobilier, ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec une ou plusieurs agence(s) immobilière(s) un contrat non exclusif pour la vente des terrains communaux du Serre de Turc

**PLU : rupture du contrat avec le bureau d'études**

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier en recommandé avec AR a été envoyé en juillet au bureau d'études INGETER, le mettant en demeure de fournir avant le 1<sup>er</sup> septembre un rapport de présentation finalisé, sous peine d'une rupture du contrat qui nous lie. Aucune nouvelle de la part d'INGETER au 4 septembre.

Il propose que la commune s'engage dans une procédure de résiliation pour faute.

Monsieur Guy FAURE explique que la commune peut, de sa propre autorité, rompre un contrat pour faute, mais deux chemins sont possibles, selon que l'on espère ou non récupérer de l'argent :

- soit la commune va au bout de son PLU en signant avec un nouveau bureau d'études un contrat de substitution, et ensuite réclame à INGETER le surplus d'argent déboursé. Comme INGETER très certainement refuserait de payer, le recours au Tribunal Administratif permettrait de valider la dette et peut-être d'obtenir le remboursement
- soit c'est une résiliation simple du contrat, sans aucune chance de récupérer de l'argent. (Sauf négociation à l'amiable, sans espoir à vrai dire).

D'autre part, nous avons déjà touché la totalité de l'aide que l'Etat octroie aux communes pour réaliser un PLU, soit 12000 €. Faudra-t-il tout rembourser, ou un prorata de la somme que nous avons dépensée (14000 €) ?

Vu la délibération du 26 septembre 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme;

Vu la délibération du 26 septembre 2016 attribuant le marché public d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au bureau d'études INGETER ;

Considérant que les prestations demandées n'ont pas été réalisées de façon satisfaisante, tant pour la qualité du travail que pour le respect des délais ;

Considérant que le bureau d'études INGETER n'a pas répondu aux différentes mises en demeure envoyées par courriers recommandés avec accusés de réception ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre un terme à la collaboration infructueuse avec le bureau d'études INGETER, et de résilier le contrat de marché public liant la commune à cette entreprise.

**Point sur le projet Espaces Publics**

Après la pause estivale, le projet d'aménagement des Espaces Publics va reprendre son cours. Monsieur le Maire a repris contact avec Mesdames Pénélope HAAS et Clarisse BERNE, ainsi qu'avec le service départemental de Relation avec les Collectivités.

Il rappelle l'avancement du projet et expose le calendrier des échéances à venir :

- avant le 30 septembre 2018, dépôt du dossier de demande de subvention au Département pour prendre rang. Une nouveauté cette année dans le dépôt de ces dossiers, une plateforme dématérialisée mise à disposition à partir du 17 septembre.

Il faudra faire le tri dans l'AVP entre ce qui relève des Espaces Publics et ce qui relève de la voirie, afin de répartir à bon escient les demandes de subvention entre les deux services concernés (Relation avec les Collectivités pour les Espaces Publics et Direction des Routes pour la voirie) et obtenir le meilleur taux d'aide possible.

- Commission Aménagement Voirie le 2 octobre

Il reste du travail à faire, notamment sur le choix des matériaux (revêtements de sol) et sur le phasage des travaux (périodes les moins gênantes possible pour barrer les routes en tenant compte de la vie locale, de l'activité des commerces, du transport scolaire, etc.)

### **Informations / Questions diverses**

#### Entretien des espaces publics de la commune

Christian ALAIZE constate avec regret que les espaces publics de la commune sont de moins en moins bien entretenus, et que les élus sont souvent obligés de pallier au manque de temps et d'efficacité des agents techniques. Ce constat est partagé par tous, y compris par des habitants non-élus.

Il est vrai que les agents sont très occupés par l'entretien des STEP, mais il semblerait que, sans doute par manque d'organisation, leur temps de travail n'est pas toujours optimisé.

Un long débat s'instaure sur cette question, et particulièrement sur l'importance de bien anticiper le départ à la retraite prochain de l'un des agents. Une concertation est à prévoir avec les communes de Comps, Teyssières et Vesc, également concernées.

#### Réunions du Conseil Municipal

A partir d'octobre, les réunions du Conseil Municipal auront lieu habituellement chaque premier lundi du mois, et non plus le mardi.

#### Ateliers d'écriture - Dépôt solennel d'une enveloppe cachetée

Guy FAURE fait devant l'assemblée l'exposé suivant : animant chaque année au mois d'août un atelier d'écriture à la Paillette dans le jardin Soubeyran, il avait donné en 2017 comme sujet de rédaction aux participants : le réchauffement climatique et ses conséquences sur le monde dans 50 ans. Après avoir écrit, lu et commenté leurs textes, les auteurs avaient décidé d'en faire un recueil et que ce recueil serait enterré par la suite dans un coin du jardin, dans le but qu'il soit exhumé cinquante ans plus tard. On (ceux qui seraient vivants un demi-siècle plus tard) verrait bien alors qui aurait eu la vision la plus réaliste du futur.

Au cours de l'atelier d'écriture d'août 2018, les participants se sont souvenus de cette promesse qu'ils s'étaient faite un an plus tôt et ont donc procédé à l'inhumation des textes roulés dans un tube PVC.

L'emplacement exact de la chose a été consigné dans une enveloppe cachetée à la cire, que Guy Faure vient remettre solennellement au Maire afin qu'elle soit archivée jusqu'au 20 août 2068, date à laquelle elle devra être ouverte pour livrer son secret et permettre l'exhumation du précieux rouleau.

Séance levée à 21 heures 10.